

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Madame la Maire le 03 septembre 2024 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-7 à L.2121-27) s'est réuni le 10 septembre 2024 à 20h00 en mairie salle du conseil municipal et des mariages.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Gwenaël MAGNANT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Sylvie LAROCHE, Maire, procède à l'appel nominal

Conseillers présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Conseillers absents excusés : Michel BOUTEILLER procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

3 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A – OCCUPATION GYMNASE DU COLLEGE LUCIE AUBRAC PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES :
Approbation convention ville/collège/département 2024/2025

Madame la Maire explique que le nombre d'activités dans les salles communales étant très important, il a été nécessaire de se rapprocher du collège Lucie AUBRAC afin d'obtenir des créneaux complémentaires dans leur gymnase pour nos associations.

Le collège a validé 4 séances pour les sports suivants : baseball, bootcamp, volley et handball.

Le Département émet un accord de principe en attendant la validation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération 2024-042 est la suivante :

Les créneaux de la salle des sports Amélie MAURESMO étants complets, la commune a demandé le renouvellement de la précédente convention d'utilisation du gymnase du Collège Lucie AUBRAC à ISNEAUVILLE.

Le conseil d'administration du collège a validé. Le Département a donné un accord de principe en attendant la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- *de valider cette convention d'utilisation du gymnase du Collège Lucie AUBRAC pour la période 2024/2025,*
- *d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention (ci-annexée).*

B - OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES PAR DES INTERVENANTS DANSES : latine – classique - contemporaine

Cette année, de nouvelles activités sont proposées au public par des intervenants indépendants pour la pratique des danses suivantes : latine et classique.

La danse contemporaine à l'essai l'an dernier a remporté un vif succès. L'activité est donc reconduite cette année.

Une convention d'occupation comprenant une redevance est donc nécessaire entre la ville et ces trois intervenants.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la signature de ces conventions.

La délibération 2024-043 est la suivante :

A la rentrée 2024, des activités nouvelles sont proposées au public : danse classique et danse latine. De plus, l'essai pour la danse contemporaine étant concluant et ayant remporté un vif succès, l'activité va s'inscrire de manière pérenne.

Les intervenants indépendants doivent s'acquitter d'une redevance pour l'occupation des locaux communaux avec la signature d'une convention correspondante aux créneaux utilisés.

La commune ayant délibéré sur les tarifs de location des salles communales en séance du 06 février 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- *de valider les conventions d'utilisation des salles communales pour la période 2024/2025 détaillées ci-dessous :*
 - *Danse latine : Créneau du samedi de 10h à 12h15 salle Maurice Béjart pour un montant de 257 € /an et si thé dansant le dimanche : 130 € la journée.*

- *Danse classique : Créneaux le lundi 17h à 20h et le jeudi 12h à 14h30 salle des fêtes : 514 € / an*
 - *Danse contemporaine : Créneau du vendredi de 10h30 à 12h salle des fêtes : 257 € / an*
- *d'autoriser Madame la Maire à signer ces conventions (ci-annexées).*

C – PARTENARIAT ACTION SOCIALE AVEC ENDOFRANCE – Approbation convention projet EndoPank

Madame la Maire et Madame Marie-Pierre PADULAZZI expliquent l'action de l'association ENDOFRANCE qui participe aux groupes de travail portés par le Ministère afin de définir les filières de soins qui amélioreront le parcours médical et la prise en charge des personnes atteintes d'endométriose.

L'endométriose est une maladie inflammatoire chronique parfois invalidante touchant au moins une personne sur dix en âge de procréer. Elle se caractérise la plupart du temps par des douleurs très intenses lors des périodes menstruelles et est souvent liée à l'infertilité.

Malgré un très grand nombre de cas, cette maladie datant d'un siècle est encore trop peu connue et diagnostiquée tardivement, avec un retard de 7 ans en moyenne.

On ne connaît pas exactement les causes de l'endométriose, plusieurs théories pourraient l'expliquer. Comprendre cette maladie est complexe car il n'existe pas une mais « des » endométrioses. Chaque cas est unique. La prise en charge doit être pluridisciplinaire et quand elle est nécessaire, la chirurgie doit être faite par des experts.

Depuis mars 2023, EndoFrance porte le projet EndoPank. Des Isneauvillaises et Quincampoisiennes ont contacté la commune pour participer à cette initiative.

Ce projet consiste à peindre un banc urbain en jaune, couleur de l'endométriose, et d'y apposer une plaquette informative sur la maladie. L'intérêt du projet est de sensibiliser le public à l'endométriose.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à cette sensibilisation avec EndoFrance en peignant un banc en jaune Place du Marché à proximité du pôle médical.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La délibération 2024-044 est la suivante :

L'association ENDOFRANCE qui lutte contre l'endométriose a contacté la commune et les membres de la commission action sociale par l'intermédiaire d'habitantes d'Isneauville et de Quincampoix afin d'établir un partenariat avec la ville.

Le but étant de soutenir, informer et agir auprès des personnes atteintes de cette maladie inflammatoire chronique dans le cadre du projet EndoPank.

Le partenariat consiste à peindre un banc en jaune (couleur de l'endométriose) afin de sensibiliser le public à cette maladie et d'installer un panneau explicatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- *de donner son accord pour cette action sociale de sensibilisation*
- *de donner son accord pour la peinture d'un banc en jaune Place du Marché*
d'autoriser Madame la Maire à signer la convention entre la ville et l'association ENDOFRANCE

D – DOTATION DESOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2023 : aide à l'enseignement artistique reversement à BBI

Madame la Maire rappelle que la Métropole Rouen Normandie depuis plusieurs années prévoit dans la dotation de solidarité communautaire une somme reversée par la commune aux écoles d'enseignement artistique. Sur la commune d'Isneauville, l'école de musique BBI est concernée et le montant est de 2 179 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au reversement de cette dotation.

La délibération 2024-045 est la suivante :

Considérant que la Métropole Rouen Normandie alloue à la commune d'Isneauville une Dotation de Solidarité Communautaire,

Considérant qu'une part spécifique est mise en place pour les communes finançant une structure d'enseignement artistique,

Considérant que la commune d'Isneauville subventionne annuellement l'association Ecole de Musique BOIS-GUILLAUME-BIHOREL-ISNEAUVILLE (BBI),

Considérant que le montant versé à la commune d'Isneauville pour l'aide à l'enseignement artistique s'élève à 2 179 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- *de reverser la somme de 2 179 € au profit de l'association école de musique BOIS-GUILLAUME – BIHOREL - ISNEAUVILLE (BBI),*
- *de prélever la dépense sur le Budget Primitif 2024.*

E – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SNPA DE ROUEN

Madame la Maire présente la demande d'aide financière de la Société Normande de Protection des Animaux qui est en très grande difficulté financière.

Elle demande au Conseil Municipal son avis sur l'octroi d'une subvention et sur le montant de celle-ci.

Un débat s'engage sur la situation. La SNPA reçoit très peu de subventions car elle est indépendante de la SPA et les besoins en soins des animaux de plus en plus nombreux au refuge sont grandissants. Les locaux nécessitent des travaux.

Ce refuge est d'une grande aide pour les collectivités. En moyenne, un animal errant est signalé toutes les semaines sur la commune d'Isneauville. Cet accueil est donc indispensable pour la ville.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité au versement d'une subvention exceptionnelle qui est fixée à 1 500 €.

Il est rappelé le nombre important des abandons chaque année : plus de 45 000 en moyenne.

Le Conseil Municipal rappelle que l'abandon est considéré comme un acte de maltraitance, puni par loi. La lutte contre ce fléau et ses causes est au cœur de la stratégie française pour le bien-être animal. Adopter un animal est un engagement sur le long terme qui nécessite de la réflexion, de la préparation et un véritable sens des responsabilités.

La délibération 2024-046 est la suivante :

Considérant la situation financière problématique de la Société Normande de Protection des Animaux de ROUEN,

Considérant la demande d'aide exceptionnelle adressée à la commune d'Isneauville,

Considérant la grande utilité du refuge pour les animaux errants sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- *de verser une subvention exceptionnelle à la SNPA de ROUEN d'un montant de 1 500 €.*
- *de prélever la dépense sur le Budget Primitif 2024 – Chapitre 65 - Article 65748.*

F – ENCART PUBLICITAIRE SAMU MAGAZINE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire explique la demande de soutien pour la publication de la revue SAMU MAGAZINE.

Cette participation consiste à réserver un emplacement pour un encart publicitaire de la ville d'Isneauville. Le montant est de 2 200 € pour une pleine page. Madame la Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité. Il ne voit pas l'intérêt d'une publicité de la ville dans un magazine dont la parution est nationale.

La délibération 2024-047 est la suivante :

Madame la Maire donne lecture du courrier de demande de soutien pour la publication du Samu Magazine,

Elle précise que cela concerne l'insertion d'un encart publicitaire de la commune d'Isneauville et demande aux membres du Conseil Municipal leur avis sur l'utilité de cette présence publicitaire d'un montant de 2 200 € pour une pleine page.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne à l'unanimité :

- *un avis défavorable à cette parution d'encart publicitaire qui concerne un magazine national.*

G – DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE – Mise en place

Madame la Maire explique que le service civique est un engagement volontaire et, avant tout, une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action devant être accessible à tous les jeunes. Elle propose au Conseil Municipal de mettre ce dispositif en place pour la mairie.

Rappel de l'objectif

Proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir tant citoyen que professionnel.

Les publics visés

L'engagement de service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans quelle que soit leur formation ou leurs difficultés antérieures. Le service civique est également ouvert aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

Les missions de service civique sont multiples, au cœur des compétences des collectivités

Solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyeneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place du dispositif à l'unanimité.

La délibération 2024-048 est la suivante :

Vu - la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu - le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Madame la Maire propose que la commune d'Isneauville s'inscrive dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité dès que possible,

- d'autoriser Madame la Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale,

- d'autoriser Madame la Maire à signer les contrats d'engagement de services civiques avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

4 – RAPPORT DES COMMISSIONS

Affaires culturelles – évènementiel : Rapporteur Claude HAMEL

Bibliothèque Consuelo : le nouveau panneau signalétique est installé pour une meilleure visibilité. Il y a de nouveaux adhérents en cette rentrée.

17/09 à 18h00 : commission culture pour point fêtes fin 2024 et calendrier projets 2025.

Madame la Maire rappelle qu'il faut demander aux Isneouvillais leurs souhaits d'évènements.

Communication – Développement durable : Rapporteur Sophie PAIN

Bulletins municipaux distribués dans les PLV (commerces) en mairie et au forum des associations.

Les cartes de visite sont livrées.

Commission communication : 18 septembre à 18h00

Commission développement durable : 03 octobre à 18h00

Action Sociale : Rapporteur Marie-Pierre PADULAZZI

La commission action sociale s'est réunie le 22 août dernier.

Conférence parentalité sur le harcèlement scolaire le 24 septembre à la salle des fêtes.

Octobre rose : Animations : Marche, course, vente de roses, décorations en cours.

EndoPank : peinture du banc en jaune à planifier.

Espace sans tabac autour des écoles : RV avec Mr BUREL, directeur de l'école élémentaire pour mise en place et date.

Affaires scolaires – jeunesse : Rapporteur Béatrice NUGEYRE

Centre de loisirs de juillet : très bien passé. Bonne équipe. Spectacle de qualité.

Affaires scolaires :

Fermeture d'une classe à l'école élémentaire George Sand et nouveau directeur.

Ouverture d'une classe à l'école maternelle Jules Verne (meublement disponible installé).

Pas d'ATSEM en plus car quelques enfants seulement pour l'ouverture de la classe.

Prochaine commission jeunesse : 26 septembre

Assurance : Rapporteur Pierre-Alain HIRSCH

L'expert juridique a rendu son rapport pour les inondations du terrain de tennis couvert. Confirmation du problème d'étanchéité pour des travaux estimés à 42 000 €.

Une prochaine visite d'expertise va être programmée dans le cadre de la garantie dommages-ouvrages.

Affaires sportives - Vie économique : Rapporteur Laurent MARCHESI

Point Local rangement de la salle Amélie MAURESMO avec associations concernées et le responsable du centre sportif du Cheval Rouge. Plusieurs points à revoir.

Aménagement terrain synthétique mixte football / hockey / baseball : réunion programmée vendredi 13 septembre pour matériel.

Activités économiques : Réunion avec la Métropole mi-octobre pour la relance association commerciale (entreprises, commerces – club de la Ronce).

Urbanisme – sécurité : Rapporteur Eric MAUR

Réunion commission urbanisme le 05 septembre dernier avec plusieurs points abordés sur le devenir des locaux et terrains communaux : péri et extrascolaires, terrain 509 rue de l'Eglise avec ilot de fraîcheur, aire de jeux et charreterie type « guinguette » pour un espace convivial, ancien bureau de poste et logement, maison des associations et activités intergénérationnelles.

Madame la Maire précise le besoin de salles : école de musique, bureau du foyer rural, local ados et espaces conviviaux.

Sécurité : peinture des passages piétons réalisée par les services de la Métropole prochainement en fonction de la météo.

Vidéoprotection : programme 2024 en cours de réalisation, avance bien.

Europe Echanges : Sylvie LAROCHE

Coordination entre les maires autour de l'écologie. Thème de l'eau : les enfants ont fait des dessins qui seront exposés le 27 septembre prochain.

Citoyenneté : Sylvie LAROCHE

Conseil Municipal des Jeunes : Les élections auront lieu en octobre. Recherche d'un animateur.

A l'étude : Conseil Municipal des Adolescents. Kenan KOC s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,
conseiller municipal,
Gwenaël MAGNANT



La Maire,
Sylvie LAROCHE

